

ABONNEMENT.

Saumur.	
un an	30 fr.
six mois	16
trois mois	8
Poste :	
un an	35 fr.
six mois	18
trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste.
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication,
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 FÉVRIER

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil de cabinet au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Ferry.

Le conseil s'est occupé de la demande qui doit être déposée sur le bureau de la Chambre par M. Tony Révillon et qui tend à l'obtention d'un crédit de 25,000,000 de francs à répartir entre les bureaux de bienfaisance, au prorata de la population des différentes villes où sévit la crise ouvrière.

Le gouvernement a décidé qu'il s'opposerait à la demande d'urgence et qu'il combattrait la proposition en faisant valoir les nécessités de la situation budgétaire.

Au sujet du projet de résolution invitant le gouvernement à faire exécuter dans le plus bref délai les travaux pour lesquels des crédits ont été votés par le Parlement, le ministre déclarera qu'il est tout disposé à donner satisfaction sur ce point dans la mesure du possible aux réclamations des populations ouvrières.

Hier, à la séance de la Chambre, M. Tony Révillon a déposé le projet tendant à voter 25 millions pour les ouvriers sans travail. Le ministre de l'intérieur a combattu ce projet comme inefficace. Ce serait un secours illusoire.

M. Baihaut, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, a énuméré les travaux qui vont être commencés. M. Tony Révillon a répondu qu'il fallait reprendre les traditions de la Révolution : refuser serait un crime.

On parle d'une interpellation qui serait prochainement adressée au président du conseil, au sujet de la date des élections partielles dans les circonscriptions dont les représentants à la Chambre viennent d'être élus sénateurs.

Il paraît en effet probable que la question du scrutin de liste ne sera définitivement tranchée par le Parlement qu'après les vacances de Pâques, c'est-à-dire après l'expiration du délai légal de trois mois, dans le courant desquels les collèges électoraux qui ont perdu leurs représentants à la Chambre doivent être convoqués.

M. Jules Simon, dans un remarquable article, établit une comparaison fort intéressante entre le président Gambetta et le président Ferry. L'un ne voulait pas être ministre; l'autre ne veut pas cesser de l'être. Comme le ministère est son moyen d'action électorale, M. Ferry ne l'abandonnera qu'avec la vie.

C'est un roseau peint en épine.

Il y a de fort jolies choses, et très-édifiantes, dans cette page curieuse où figure également le portrait politique de M. Henri Brisson. Nous ne voulons en retenir que l'énumération des mesures qui caractérisent la politique personnelle de M. Ferry : « L'article 7, la dispersion des communautés, la laïcisation des écoles, celle des hôpitaux » qui, dit malicieusement M. Jules Simon, sont autant de chefs-d'œuvre dont il faut rapporter ou la gloire ou la responsabilité à M. Jules Ferry.

Comme M. Gambetta, le chef actuel de la majorité républicaine poursuit le but d'exercer un pouvoir absolu sur les élections. Mais, observe le sénateur de la gauche, ce que Gambetta faisait par son influence personnelle, par une organisation savante, par une prose dévouée, M. Ferry compte le faire par l'ascendant de sa position. Il suffit qu'un gouvernement ait des chances de durer pour que les candidats ministériels aient des chances de succès. Il se forme une sorte de contrat synallagmatique entre la majorité et le cabinet. La force que la majorité donne au cabinet pendant la session fait la force du candidat pendant l'élection.

Comme M. Jules Simon connaît son homme et ses coreligionnaires du Parlement !

Parmi les nouveaux sénateurs dont les pouvoirs ont été validés, dix-sept se sont fait inscrire — dix-sept sur trente-deux — au groupe de l'union républicaine. M. Ferry pouvant compter sur sa majorité au Luxembourg, n'hésitera plus à faire des concessions aux gauches avancées afin d'atténuer leur opposition sur le terrain électoral.

Il va être déposé, sur le projet Constant, un amendement demandant qu'on prenne pour base le nombre des députés à attribuer à chaque département, non le chiffre des habitants, mais celui des électeurs inscrits.

La conséquence de cette motion serait de réduire quelque peu le nombre des députés et surtout de le répartir d'une façon plus équitable.

Les départements frontières et industriels comptent, en effet, dans leur population une quantité considérable d'étrangers, qui influe singulièrement sur le nombre de députés qui leur est attribué. On affirme que le gouvernement appuierait cette motion.

D'autre part, on annonce un amendement d'une toute autre nature : celui-ci proposerait d'élever l'indemnité parlementaire de 9,000 fr., son chiffre actuel, à 42,000 fr. Gageons qu'on l'acceptera.

L'ÈRE DES ABUS.

Divers journaux annoncent que la gauche républicaine du Sénat a décidé de prier le président du conseil de demander aux Chambres le vote d'une pension annuelle pour M^{me} Pelletan, veuve du sénateur inamovible décédé, en raison des services rendus à la cause républicaine par son mari.

Que M. Eugène Pelletan ait rendu des services à la cause républicaine, c'est ce que nous n'avons pas à apprécier. Mais qu'on demande aux contribuables de payer

de leurs poches ces services, voilà qui est exorbitant.

« M. Eugène Pelletan a-t-il été fonctionnaire de l'Etat? demande avec raison le *Moniteur*. Civil, a-t-il dépensé son temps et son intelligence à son service? Soldat, a-t-il été blessé en combattant pour la France?

Il serait bien difficile de répondre affirmativement à ces deux questions; mais si l'Etat n'a rien reçu de M. Eugène Pelletan, à quel titre accorderait-il une pension à sa veuve?

M. Eugène Pelletan a passé les vingt dernières années de sa vie dans des fonctions électives grassement rétribuées. Il a été successivement député, sénateur; la mort l'a surpris cumulant le mandat de sénateur à vie avec la charge rétribuée de questeur du Sénat. S'il n'a pas fait d'économies pour assurer le sort de sa veuve après lui, il a laissé des enfants qui gagnent de l'argent et qui ne voudront pas s'en remettre à l'Etat du soin de faire vivre leur mère.

Tout cela est fort juste, mais les républicains, quand par malheur ils tiennent les clefs de la caisse, oublient toujours de la fermer.

La pension que demande la gauche républicaine du Sénat est un abus monstrueux : le citoyen Pelletan a déjà coûté assez cher pendant sa vie pour qu'il laisse les contribuables tranquilles après sa mort.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

LA MARCHÉ SUR LANGSON.

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante du général Brière de l'Isle, commandant en chef les troupes du Tonkin :

« Haiphong, 3 février 1885.

» Dans la nuit du 2 au 3 février, le général Brière de l'Isle a occupé le col de Déouvan, après un léger engagement, sans perte de notre côté.

» Les Chinois paraissent prendre les dis-

coup sec sur le couvercle, et aussi tranquillement que s'il eût été chez lui, offrit une prise aux braconniers.

Le Potard ne prisait jamais; néanmoins, il accepta machinalement. Fauchoux, très-agité, s'emplit les narines de tabac. Seul, Besson, toujours calme, prit le temps et la mesure nécessaire. Le brave garçon eût offert une prise au bourreau, sur l'échafaud!

Fauchoux pencha la tête, et par une petite éclaircie au milieu des sapins, aperçut les pantalons rouges.

— Les voici! murmura-t-il.

En effet, les soldats et les gendarmes arrivaient péle-mêle et sans défiance au sommet de la colline. Justin marchait devant, en qualité de guide. Le capitaine venait ensuite, essouffé par cette marche pénible, la tunique déchirée, le regard furieux.

— Quel métier! Quel métier pour des soldats! disait-il de temps à autre.

Derrière lui, marchaient, le fusil sur l'épaule, ennuyés et distraits, une quinzaine de soldats et sept ou huit gendarmes.

Tout à coup Justin poussa un cri et se jeta en arrière sur le capitaine.

— Animal! s'écria celui-ci, vous m'avez écrasé le pied! faites donc attention. Qu'avez-vous?

— Là! là! les braconniers! Rouget, peut-être!

— Vous êtes fou! Ils fuiraient.

63 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE VIII EN PLAINE (suite).

Rouget trancha le débat :

— Je vais partir, dit-il, et faire ce que Besson me conseilla. J'ai d'autant plus besoin de quitter la forêt que je me sens fatigué et presque malade. Mon pied me fait beaucoup souffrir. Mais avant de nous quitter, mes amis, il faut épuiser ces provisions et ne pas les laisser aux gendarmes. Donne cette bouteille, Fauchoux, et vidons-la.

Malgré les efforts de Rouget et du Potard, la joie ne reparut plus franchement sur le visage des braconniers : de sombres pressentiments agitaient leurs esprits. Chacun d'eux comprenait que cette lutte inégale d'un seul homme contre tant d'autres ne pouvait se prolonger longtemps. Cependant, leurs craintes étaient exagérées et la solution du drame devait se faire attendre plus longtemps qu'ils ne le pensaient.

Après avoir vidé la bouteille de vin blanc, les quatre amis s'étaient assis pour délibérer en paix, et prendre quelques mesures urgentes afin de couvrir la fuite de Rouget.

Tout à coup, celui-ci, qui s'était levé un instant pour inspecter les alentours, poussa un cri étouffé :

— Alerte! alerte! voici les gendarmes!

Et d'un bond, se précipitant sur son fusil, Louis s'élança hors de la sapinière, et se courbant jusqu'à terre, prit la direction de Morannes.

— Où vas-tu? cria Fauchoux.

Rouget n'entendit pas la question ou ne voulut pas répondre, et Fauchoux revint près de ses camarades.

— Que faire? dit-il.

— Où sont les gendarmes? demanda Besson.

— Par ici, répondit Fauchoux.

Et, du doigt, il montra au Potard et à Besson les uniformes qui brillaient, à l'est, au milieu des fourrés.

— Ils sont nombreux, dit le Potard.

— Oui. Il doit y avoir parmi eux des soldats.

— Pourvu que Rouget ne soit pas cerné!

— J'espère que non. Je n'aperçois rien de suspect de ce côté.

— A la grâce de Dieu, dit Besson. Nous avions fait une imprudence. Mais ceci prouve que nous avons raison de conseiller à Rouget d'aller en plaine. La forêt n'est plus tenable.

— C'est vrai, dit le Potard. Qu'allons-nous faire nous mêmes?

— Rester tranquillement ici, dit Fauchoux.

— Comment? s'écria le Potard. Tu veux que nous restions ici, pour nous faire prendre!

— Oui; nous donnerons ainsi à Rouget le temps de fuir, pendant que le vieux Michel dressera contre nous ses procès-verbaux.

— C'est bien vu, dit Besson. Restons ici. Ce sera la première fois que je serai pris, et pour sauver un ami, je ne le regretterai pas.

— Asseyons-nous, dit le Potard, et attendons tranquillement ces messieurs. C'est le vieux Michel qui va être étonné.

— Cachons les débris du marcassin, dit Besson, en faisant disparaître sous la pierre tous les restes du dîner et les bouteilles vides. Il est inutile que les gendarmes sachent ce que nous faisons ici.

— Les voici! s'écria Fauchoux. Ils sortent du fourré! Je ne vois pas le vieux Michel. Tu avais raison, Besson, il y a des soldats, et même un officier. Dans cinq minutes ils seront ici. Voici l'officier qui, du doigt, indique notre retraite.

— Il nous a peut-être déjà vus.

— Je ne le pense pas. Mais cachons-nous.

Alors, les trois amis s'assirent philosophiquement à côté les uns des autres, leurs fusils entre les jambes, comme des hommes prêts à tout événement. Besson sortit sa tabatière, donna un petit

positions nécessaires pour concentrer une marche en avant.

» Général BRIÈRE DE L'ISLE. »

Une autre dépêche du général Brière de l'Isle est ainsi conçue :

« Camat, 4 février.

» Notre marche a été assez pénible, à cause des batteries et des convois.

» Nous avons occupé, dans la nuit du 2 au 3, le col de Deouan, et ses débouchés le 3 dans la soirée, après une escarmouche sans aucune perte de notre côté.

» Nous sommes arrivés à une journée de Langson, point de concentration de l'armée chinoise. La santé est excellente partout.

» Signé : BRIÈRE DE L'ISLE. »

PRISE DE KARTOUM PAR LE MAHDI.

Londres, 5 février.

Une dépêche du général Wolseley annonce que le Mahdi s'est emparé de Kartoum à la suite d'une trahison. Gordon-Pacha est probablement prisonnier.

Le bruit court que des dépêches reçues cette nuit, du général Wolseley, annoncent en outre que le colonel Wilson a trouvé, à son arrivée à Kartoum, la ville au pouvoir des rebelles, et qu'il serait revenu à Méta-meh après avoir essuyé le feu des insurgés, qui tiraient sur ses bateaux des deux rives du fleuve.

ÉTRANGER

PORTUGAL. — Des dépêches de Londres, d'origine privée, annoncent, lisons-nous dans la *Paris*, que le Portugal a pris possession des deux rives de l'embouchure du Congo.

Si cette nouvelle se confirme, l'acte du Portugal peut avoir pour cette puissance des conséquences graves.

On sait, en effet, que jusqu'à ces derniers jours, des négociations se poursuivaient d'une part entre le Portugal et la France, de l'autre entre le Portugal et l'Association internationale africaine, pour la délimitation des territoires à l'embouchure du grand fleuve.

Nous voulons douter encore que le Portugal, par une action précipitée, ait rompu brutalement les pourparlers.

Nous ne tarderons pas, du reste, à être exactement renseignés sur ce sujet.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 février.

Le marché est tout aussi animé que la veille malgré les mauvaises nouvelles venues du Soudan, où les troupes anglaises auraient, dit-on, subi un échec sérieux.

Nos fonds publics sont en hausse nouvelle sur hier : le 3 0/0 à 80.90, l'amortissable à 82.75, le 4 1/2 à 109.50.

Le marché du Crédit Foncier est non moins actif, les capitaux disponibles recherchent cette valeur non-seulement à cause de son revenu, mais encore pour les garanties qu'elle offre, l'action s'est avancée à 1,328.75.

— Je les ai vus, capitaine, je les ai vus !

Le capitaine fit un signe à ses hommes. En une seconde la sapinière fut cernée par les soldats.

Alors, le capitaine s'avança seul vers le grand sapin. Justin voulut le retenir.

— Prenez garde, capitaine, s'ils tiraient.

Le capitaine haussa les épaules, et sans répondre, continua sa marche. Il avait un désir extrême, non d'arrêter Rouget, mais de voir cet homme extraordinaire.

En une seconde, il fut au pied du sapin, et aperçut les trois braconniers.

Son étonnement fut grand.

Les trois hommes le regardèrent fixement, mais ne firent pas un mouvement pour fuir.

Au contraire, le Potard se coucha en bâillant, sur son coude.

— Quels sont ces hommes ? se demandait le capitaine.

Et il les examina l'un après l'autre. Aucun d'eux ne répondait au signalé dressé par le gendarme de Daumeray.

— A mon tour ! pensa le capitaine. Je suis pincé ! Rouget devait être là il y a un quart d'heure, mais il n'y est plus. Voyons si ces trois coquins auront le courage de l'avouer.

Et le capitaine, devant la tactique des braconniers, les interpella tout à coup.

— Levez-vous ! s'écria-t-il.

La Banque de Paris a progressé à 765.

Les actions de la Banque d'Escompte sont fermement tenues au cours de 563.75 avec d'excellentes tendances à la hausse.

La Société Générale accuse beaucoup de fermeté.

Il en est de même pour le Rio-Tinto dont les cours n'ont pas varié.

Nous enregistrons de bons achats sur les Chemins Méridionaux à 678.75.

L'Italien, qui se classe dans les portefeuilles sérieux, a un marché très-soutenu.

Le Panama est en reprise légère à 482.50.

Les Chemins de fer français sont demandés : le Nord à 1,172.50, l'Orléans à 1,370.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les Tramways Saumurois.

Paris, ce 3 février 1885.

Mon cher Directeur,

Je regrette bien sincèrement que l'honorable M. P. Ratouis n'ait pu lire ma lettre avant l'insertion de la sienne. J'aime à croire qu'il eût été frappé de cet argument, qui me paraît péremptoire, que l'on peut opérer à Saumur, et sans le moindre des inconvénients qu'il signale, ce que l'on opère en d'autres villes, bien plus considérables et commerciales, comme le sont celles dont j'ai cité les noms.

Et quisque notre estimé concitoyen paraît avoir peur, plus encore pour les chevaux que pour les habitants même, de la traversée de la ville par un tramway à vapeur, il faut bien que je signale encore ce fait qu'à Dieppe, pour ne parler que de cette ville, le chemin de fer entier, avec sa locomotive autrement forte que celle d'un simple tramway et des wagons nombreux transportant voyageurs et marchandises au bateau de *Neuhaven*, longe tout justement, après le marché au poisson, la station principale des voitures de la ville, sans que les chevaux se cabrent et soient le moins préoccupés de ce passage des trains. Mais aussi, je le répète, ces trains vont au pas, sont précédés de porte-drapeaux, et les locomotives ne lâchent leur vapeur et ne sifflent qu'en cas de besoin d'un rangement quelconque à opérer.

Que l'on impose à M. Monprofit les mêmes précautions en son cahier des charges, et comment veut-on alors qu'une pauvre locomotive de 40 à 50 chevaux-vapeur cause plus d'inquiétudes qu'une locomotive de chemin de fer, de la force de 4,000 à 5,000 chevaux ? Il ne convient pas d'exploiter la peur, pas plus celle des trains que celle des revenants.

Ne faut-il pas remarquer encore que le marché de la Bilange ne tient qu'un jour par semaine, et que, pour un seul jour d'un peu de gêne, il faudrait priver la ville entière des bénéfices du tramway de Fontevault. Et contre le tramway de Fontevault, quelles objections, je vous prie ?

Que mon contradicteur me permette d'ajouter que je suis autant que lui partisan

des animaux, que j'ai beaucoup voyagé, qu'en Normandie surtout on voit immensément de chevaux d'élevage dans les prairies qui bordent les chemins de fer, et que jamais ces chevaux ne furent épouvantés ; et les bœufs pas davantage. Il m'est donc, de par ces faits qui existent, qui sont patents, et de tous les jours, impossible de rendre les armes à M. P. Ratouis, qui me paraît, au contraire, avoir ramassé dans son arsenal des arguments un peu trop vieillots.

Le Progrès fait, de nos jours, de bien autres enjambées, avec le télégraphe et le téléphone, la vapeur et l'électricité qui bientôt sera son successeur. Aujourd'hui il n'existe encore que des trains ordinaires, express, de grande vitesse, et des trains-éclair. Demain, que sera-ce quand les voyagers ne se feront plus qu'en trains électriques, ou bien encore à air comprimé ! N'ayons donc plus peur des pauvres tramways de M. Monprofit.

Mais une autre observation me désole dans la lettre de mon concitoyen, celle qui consiste à affirmer que les campagnards ne viendront plus à Saumur le jour du marché, dans la crainte des tramways. C'est une pure assertion, bien erronée à mon sens, et je parierais volontiers cent contre un que ce sera tout justement le contraire qui se produira. Le bas prix du transport, ajouté aux fatigues des marches à pied qui se trouveront supprimées, doublera et décuplera le nombre des voyageurs en un temps fort court : c'est le propre des facilités de communication ; et toute communication est un progrès forcé, depuis la sente des champs et le chemin vicinal jusqu'aux chemins de fer, en passant par les ponts, les routes départementales et nationales. Le même fait s'est produit dans l'industrie, quand la brouette (de Pascal) vint remplacer les bras de l'homme, et que la charrette, la voiture, l'omnibus et les rail-way se succédèrent successivement.

Prenez pour exemple le point terminus d'une ligne. Si Fontevault donne aujourd'hui une moyenne de 5 à 10 voyageurs au marché de Saumur, soyez assuré qu'il en donnera demain 20, 40 et 50.

Je vais plus loin, et j'affirme, sans crainte d'être démenti par les faits et l'avenir, que Candès et Saint-Germain iront désormais plutôt à Saumur qu'à Bourgueil ou Chinon, pour cause des tramways. On ne saurait croire à tous les bienfaits que produisent les facilités des communications. Les tramways Monprofit seront donc une des richesses de Saumur, plutôt que la ruine des marchands. Il suffira d'avoir des tarifs avantageux. Un avenir plus prochain même qu'on ne pense répondra aux terreurs de M. P. Ratouis. Et si, comme je l'espère, nos jours se prolongent encore un peu à mon très-estimé concitoyen et à moi, je pense que M. P. Ratouis voudra bien me faire le plaisir d'assister à l'inauguration du tramway de Fontevault. Mais que M. Monprofit veuille bien en hâter les travaux.

Pardon pour cette réponse, un peu longue peut-être, et merci !

PAUL PROUTEAU.

— Vous vous moquez de moi, dit le gendarme, offensé du ton que le braconnier prenait vis-à-vis de lui.

— Je le crains ! murmura le Potard, en éternuant pour la dixième fois depuis qu'il avait pris dans la tabatière de son ami.

— Vous ne rirez pas longtemps, s'écria Justin. Je vous connais tous les trois. Vous êtes pris.

— Pourquoi pris ? demanda Besson. Qu'avons-nous fait contre la loi ?

— Vous êtes en flagrant délit de braconnage.

— Vous vous trompez, brigadier...

— Je ne suis pas brigadier, vous le savez bien, monsieur Besson.

— Pas encore, mais bientôt, monsieur Justin, répondit le braconnier.

— Vous me connaissez donc ?

— Certainement, et je pense que vous constaterez la vérité, c'est-à-dire que nous étions tous les trois tranquillement assis à l'ombre...

— Et vos fusils ?

— Nos fusils... ?

Besson n'avait pas prévu l'objection, elle paraissait sans réplique. Cependant le Potard, qui ne restait jamais à court, crut devoir intervenir.

— Nous poursuivions un animal nuisible, dit-il, un sanglier, nous croyons l'avoir blessé à mort.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

La Crise agricole

Nous recevons communication de la dé-livération de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur concernant les droits d'entrée en France sur les produits agricoles. Nous nous empressons de la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

LETTRE A M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Monsieur le Ministre,

Au moment où la Chambre des députés est appelée à discuter le projet de loi sur les céréales et l'entrée des bestiaux en France, la Chambre consultative des arts et manufactures de l'arrondissement de Saumur n'a pas cru devoir rester en dehors de cette grave question ; elle a, dans sa réunion du 31 janvier dernier, pris une délibération et elle a chargé son président de vous transmettre ses appréciations. La crise agricole, qui atteint aujourd'hui tous les départements, frappe particulièrement l'arrondissement de Saumur, très-fertile en céréales et dont les prix, sur nos marchés, sont indiqués comme *régulateurs*.

La situation de l'agriculture est déplorable ; les ouvriers agricoles émigrent de plus en plus dans les villes, où, faute d'emploi, ils retrouvent une misère plus profonde encore.

La plupart des fermiers sont découragés ; arrivés à fin de bail, ils refusent de prendre de nouveaux engagements, même avec une diminution considérable de prix.

De jour en jour la situation s'aggrave, la crise agricole entraînera fatalement la crise ouvrière, le nombre des victimes et des mécontents, en s'accroissant, constituera pour l'Etat un véritable danger.

Pour remédier à une situation aussi critique, les agriculteurs sont unanimes pour réclamer que les bestiaux, les blés et les autres céréales soient, à leur entrée en France, frappés d'un droit en rapport avec leurs charges, que n'ont point à supporter les producteurs étrangers. — Ce droit ne peut être considéré comme une faveur, puisqu'il ne fait que rétablir une égalité qui n'aurait jamais dû cesser d'exister.

La Chambre consultative partage entièrement cet avis. — A un autre point de vue, et qui a bien aussi son importance dans les circonstances actuelles, le Trésor national retrouvera nécessairement, par le droit d'entrée, des sommes importantes qui faciliteront l'équilibre du budget ; car il est plus que probable que l'importation des céréales surtout ne se ralentira pas ; l'excès de leur prix du blé en Amérique et celui de leur transport leur permettra toujours, malgré les droits, de pénétrer dans nos ports et d'arriver sur nos marchés.

Il n'en restera pas moins, pour la France, ce double avantage : d'avoir donné satisfaction à l'agriculture, et de voir les caisses de l'Etat se remplir. — Une autre observation, Monsieur le Ministre. La Chambre a vu avec le plus profond regret et avec une véritable tristesse des hommes d'un mérite et d'une valeur incontestables se grouper en association, sous le titre spécieux de *Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande*, se faire les apôtres des doctrines libres échangistes, en déclarant qu'ils n'ont en vue que l'intérêt de la classe ouvrière.

Ces hommes sont évidemment dans une profonde erreur.

L'agriculture et l'industrie ont des intérêts solidaires, la ruine de l'une amènera la ruine de l'autre ; l'ouvrier, alors sans travail, ne pourra plus payer sa nourriture et préférera toujours que son pain soit taxé de quelques centimes de plus, s'il le faut, plutôt que d'être privé de tout salaire.

En résumé, Monsieur le Ministre, la Chambre consultative de Saumur conclut à l'adoption d'un droit sur les blés de cinq francs par quintal métrique ; un droit moindre serait une demi-mesure et n'apporterait pas un remède efficace à la situation ; il amoindrirait aussi les ressources probables de l'Etat.

La Chambre estime que les droits sur les bestiaux étrangers doivent être assez élevés pour compenser les charges des éleveurs français, et les protéger contre une concurrence que l'on pourrait appeler déloyale.

La Chambre compte, Monsieur le Ministre, sur toute votre énergie pour défendre les intérêts de l'agriculture qui vous ont été confiés et vous prie d'agréer l'assurance de ses sentiments respectueux.

Le Président de la Chambre consultative
des arts et manufactures,
LAMBERT-LESAGE.

SAUMUR.

Nous appelons l'attention de la police sur des faits regrettables dont sont victimes depuis quelque temps certains négociants de notre ville.

Chaque soir, des bandes de jeunes vauriens, de 8 à 12 ans au plus, parcourent les rues; ils épient le moment où les magasins sont déserts pendant le dîner des marchands pour voler ce qui se trouve à l'étalage: plusieurs épiciers ont vu disparaître ainsi des pruneaux, oranges, etc.

Chez les pâtisseries, le vol se fait avec plus d'audace encore. Les précoces voleurs ouvrent prestement la porte du magasin, saisissent à la hâte une assiette de brioches et se sauvent à toutes jambes. Le tour est fait avant qu'on ait pu s'en apercevoir.

C'est à la police maintenant d'aviser et de dresser des traquenards pour saisir ces jeunes escrocs.

M. Trouvé, confiseur, rue Saint-Jean, victime de ces intéressants personnages, a organisé hier soir une souricière et a pipé un amateur de ses produits.

Le gamia s'effaçait derrière le comptoir, et sa main seule s'élevait au niveau de la tablette pour saisir une assiette de pâtisseries. Pris en flagrant délit, le petit voleur a dit, pour sa décharge, qu'un de ses camarades l'avait assuré que c'était très-commode. Il y a donc une bande; en tous cas, le voleur s'y prenait trop adroitement pour qu'on pût croire qu'il était à son coup d'essai.

UNE MARATRE.

Le parquet de Saumur a commencé des poursuites contre la nommée Danger (Annette), femme séparée depuis dix ans du sieur Nouchet, demeurant à Allonnes. Cette mauvaise femme, d'une inconduite notoire, a un enfant de 9 ans 1/2, qu'elle roue de coups.

Des voisins l'ont vue frapper le pauvre petit avec une énorme trique ou bien le prendre dans ses bras, l'enlever le plus haut possible et le jeter ensuite violemment sur le sol. Dans sa rage, il lui est arrivé de le mordre. Un jour, elle l'a frappé d'un coup de marteau sur le nez, ce qui a déterminé une hémorragie qu'on a eu beaucoup de peine à arrêter.

ANGERS.

Mardi soir, un bien triste accident est arrivé à la gare Saint-Serge. Un sous-chef d'équipe, M. Ruault, était occupé à pousser une porte en fer dans la halle des marchandises, lorsque cette lourde masse se dégagea par le haut et, s'abattant sur le malheureux, le coucha sur le sol.

On s'empressa aussitôt de dégager l'employé, mais il ne donnait plus signe de vie; il avait été tué sur le coup.

Cet homme laisse une veuve et quatre enfants.

(Journal de Maine-et-Loire.)

NANTES.

Voici le texte d'un placard qui a été affi-

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, et de M^e FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies.

VENTE

En quatre lots, DE BIENS DE MINEUR

Consistant en : DROUX Maisons d'habitation

AVEC DÉPENDANCES DROUX MOULINS A VENT

Terres, Vignes et Bois Le tout situé communes de Grezillé et de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

Dépendant de la succession de M. PRIOU-DEMEURE.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e FOUCHÉ, notaire à Saint-Geor-

ché, samedi dernier, dans divers endroits de la ville de Nantes :

LE COMITÉ SOCIALISTE DE NANTES

A Monsieur le maire de Nantes, à Messieurs les conseillers municipaux républicains de la ville de Nantes.

Une crise affreuse pèse sur la population ouvrière. Huit mille travailleurs manquent de travail et par conséquent de pain ! Profondément émus d'une situation si douloureuse, nous vous adjurons, au nom de la solidarité humaine, de ne pas rester plus longtemps indifférents en présence de tant de souffrances !

Nous vous demandons d'oublier vos divisions misérables, pour penser à ce peuple qui vous a élus, à ce peuple qui a établi la République, qui la veut grande, généreuse, qui la veut honnête, c'est-à-dire démocratique et sociale, et qui est en droit d'attendre d'elle un adoucissement à ses longues misères.

Mettez à l'ordre du jour de vos premières délibérations l'exécution immédiate des grands travaux projetés par la ville depuis un temps considérable. Reconstruction du lycée, pour lequel l'État met à votre disposition un million et demi; construction de cinq écoles communales pour parfaire les vingt-quatre écoles projetées depuis dix ans, ce qui permettrait de supprimer les subventions accordées, chaque année, aux écoles congréganistes. Grands travaux d'assainissement, ainsi que d'utilité publique, pour lesquels une somme d'un million deux cent quatre-vingt-dix mille francs est portée à votre budget depuis six mois.

Jamais assemblée n'aura eu de plus chers intérêts entre ses mains. Vous saurez faire votre devoir, nous en sommes sûrs, avec l'énergie et la promptitude que commande la situation; car chaque heure perdue la rend plus terrible encore.

Le Comité socialiste.

Malgré la fermeture de la chasse, les personnes qui désirent manger un bon Civet de Lièvre en trouveront de tout préparés chez DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean (prix de la boîte : 2 fr. 25 et 4 fr.); il suffit de le réchauffer au bain-marie 20 minutes avant de servir.

Le DOCTEUR J.-A. FRESCO, Chirurgien-Dentiste de Londres, appelé à Saumur par plusieurs de ses clients, nous prie d'informer sa clientèle qu'il consultera à l'Hôtel de la Paix les lundi 9, mardi 10 et mercredi 11 février prochain. Opérations et pose de dents sans aucune douleur.

Faits divers.

ORIGINE DU MOT: Casser sa pipe.

Voici, paraît-il, d'où vient l'expression de « casser sa pipe ».

Il y avait une fois, du temps des guerres du premier Empire, un vieux sergent de grenadiers, très-brave, mais qui comptait

encore plus de blessures que de chevrons. Il y a comme cela des gens qui n'ont pas de chance, et le maréchal Bugeaud a eu raison, dans une certaine mesure, quand il a dit que « c'étaient toujours les mêmes qui se faisaient tuer ».

Notre vieux sergent ne s'était pas fait tuer plusieurs fois. Pas si bête ! Mais il avait, comme nous l'avons dit plus haut, reçu de nombreuses blessures. A vrai dire, il comptait autant de blessures que de combats à son actif.

Chaque fois qu'il allait au feu, il « écopait » comme on dit vulgairement, c'est-à-dire qu'il tombait toujours au premier rang, bien entendu, et que le soir on le retrouvait, plus ou moins endommagé, parmi les blessés.

Il était tellement habitué à ce petit accident qu'il avait soin, avant d'aller au feu, de mettre dans sa poche une pipe toute bourrée, prête à être fumée.

Quand il avait reçu le coup de baïonnette, ou la balle, ou l'estafilade, ou l'éclat de mitraille, il revenait à lui au bout d'un instant plus ou moins long, et, prenant avec une certaine peine, selon qu'il était plus ou moins endommagé, sa pipe dans sa poche, il l'allumait, tantôt couché, tantôt sur son séant, jusqu'à ce que les camarades vinsent le chercher.

Dans les sables brûlants de l'Égypte, dans les plaines de l'Italie, dans les neiges d'Allemagne et de Russie, sous les orangers d'Espagne et du Portugal, la même aventure lui était arrivée.

Vingt fois, on l'avait vu tomber au commencement, au milieu ou à la fin de l'action, et vingt fois, le soir, on l'avait retrouvé écopé, mais solide encore, et fumant sa pipe, qu'il gardait, du reste, religieusement à la bouche pendant que le chirurgien le « recousait ».

Un jour, pendant la campagne de France, le vieux soldat tomba le nez contre terre, frappé d'une balle en pleine poitrine.

— Bon, se disent les camarades, nous le retrouverons ce soir, fumant sa pipe comme si de rien n'était.

Et le soir, le combat fini, on se mit à le chercher parmi les blessés et les morts étendus sur le champ de bataille; mais la fumée de la pipe qui, souvent, avait guidé les recherches, ne paraissait pas, cette fois.

A force de chercher, pourtant, on trouva le vieux brave; mais il n'était plus sur son séant et il n'avait plus sa pipe à la bouche. Il était immobile et glacé.

Le chirurgien-major retourna le cadavre, lui mit la main sur la poitrine et dit, en montrant les débris de la fameuse pipe, mise en miettes par la balle qui avait traversé le cœur du vieux soldat :

— Cette fois, il a cassé sa pipe !

Je désirerais, dit le D^r MARC, dans son Conseil du foyer du Petit Journal, voir le FER BRAVAIS entrer dans notre alimentation quotidienne; quelques gouttes de cette savante préparation dans les aliments auraient pour résultat d'améliorer la santé en protégeant l'homme, la femme, l'enfant et le vieillard contre les influences morbides du monde extérieur.

Il est plus facile de prévenir cent maladies que d'en guérir une seule. — Avant tout il faut surveiller son estomac. Si l'appétit ne va pas, si la digestion se fait péniblement, si l'on se sent sans force et sans énergie, si le sommeil fait défaut, vite quelques Pilules Suisses et ces symptômes disparaîtront aussitôt. C'est pourquoi il est indispensable d'avoir toujours les Pilules Suisses sous la main. Les personnes vivant dans des endroits isolés, ou éloignées des pharmacies, n'ont qu'à envoyer 1 fr. 50 en timbres-poste ou mandat à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, et l'envoi leur sera fait par le retour du courrier.

BOURSE DE PARIS.

DU 5 FÉVRIER 1885.

Rente 3 0/0.	80 50
Rente 3 0/0 amortissable	82 80
Rente 4 1/2.	106 70
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 25
Obligations du Trésor.	511 »

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année) J. BRETON, administrateur.

Lundi 9 février 1885,

Le BARBIER de SÉVILLE

Ou la précaution inutile

Opéra-comique en 4 actes, paroles de Castil Blaze, musique de ROSSINI.

Distribution :

Le comte Almaviva	MM. Grandville.
Figaro	Dechesne.
Bazile	Neveu.
Bartholo	Bastin.
Pédriche	Pascaud.
Un officier	Demon.
Un notaire	Asmire.
Un alcade	Boucher.
Rosine	M ^{lles} Dorian.
Marceline	Contrelle.

Au 3^e acte, à la leçon de chant, M^{lle} DORIAN chantera les Variations de Rode.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Grand Théâtre d'Angers.

La représentation de la Princesse Jaune ne pouvant avoir lieu demain samedi, par suite de l'indisposition de M. Grandville, ténor, M. Camille Saint-Saëns remet son voyage à Angers à plus tard.

Dimanche 8 février.

GILLETTE de NARBONNE, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Chivot et Duru, musique d'Audran.

V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste,

1, Rue Beaurepaire, SAUMUR

TOUS LES JOURS, DE 9 A 6 HEURES.

TUMEUR, FISTULE

Polypes, Kystes, Chancre, Ulcères, Affections de la Matrice HÉMORRHOÏDE, CANCER Maladies considérées comme incurables par les plus célèbres médecins. Guérison certaine, sans opération, par la MÉTHODE du D^r ABEY, spécialiste, professeur libre, Paris, 18, rue Cadet, 20 ans d'études spéciales. Ce traitement soulage immédiatement et est peu coûteux. BROCHURE envoyée franco. Consultation Midi à 5 h. Gratuit par Correspond.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ges-des-Sept-Voies, le MERCREDI 4 MARS 1885, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, homologuant une délibération du conseil de famille du mineur Georges-Jean-Joseph Priou, ci-après nommé, prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Gennes, le deux janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, ledit jugement enregistré ;

Aux requêtes, poursuite et diligence de M^{me} Anne-Marie-Mathilde Demeure, veuve de M. Jean-Séraphin Priou, demeurant à Grezillé,

« Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de son fils mineur Georges-Jean-Joseph, issu de son mariage avec le feu sieur Jean-Séraphin Priou, Ayant M^e LE RAY pour avoué ;

En présence ou en l'absence, de M. Urbain Priou-Cailleau, pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur Priou, sus-nommé,

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, procédé au jour, lieu et heure sus-

indiqués, par le ministère de M^e FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente des immeubles ci-dessous, dépendant de la succession de M. Priou-Demeure, sur les lotissements et mises à prix ci-après.

Commune de Grezillé.

1^{er} Lot

1^o Une maison et dépendances, au Sablon, verger et terre, le tout porté au plan cadastral, sous les numéros 1392, 1393, 1394 et 1395, section A, pour une contenance de trois hectares quatre ares vingt-sept centiares, ci.... 3 4 27

joignant au levant un chemin, au midi un chemin.

2^o Un jardin, sis au Bourgneuf, porté au plan cadastral sous le numéro 1, section B, pour une contenance de sept ares trente centiares, ci.... 7 30

3^o Terre et vigne, au Sablon, porté au plan ca-

A reporter... 3 11 57

Report... 3 11 57

dastral sous les numéros 105 et 106, section C, pour une contenance de un hectare quarante quatre ares cinquante centiares, ci.... 1 44 30

joignant au midi une ruelle, et au couchant Marau-Lelay.

Total de la contenance du premier lot : quatre hectares cinquante six ares sept centiares, ci.... 4 56 07

Mise à prix : douze mille francs, ci....

12.000

2^e Lot.

1^o Une maison et dépendances, au Sablon, cour, caves, jardin, verger, terre et vigne, le tout en un seul tenant, porté au plan cadastral sous les numéros 9, 10, 11, 12, 13, 18 et 19, section B, pour une contenance de

A reporter... 12.000

Report... 12.000

six hectares soixante dix ares quatre-vingt centiares, ci.... 6 70 80

joignant au levant un chemin, au midi un chemin et divers.

2^o Le Clos-du-Bourgneuf, terre, d'une contenance de trois ares soixante dix centiares, porté au plan cadastral sous le numéro 120 de la section B, joignant au levant un chemin d'exploitation, au nord un chemin, ci.... 3 70

3^o La Pièce-de-la-Noue, friche; d'une contenance de soixante-seize ares, portée au plan cadastral sous le numéro 354 de la section B, joignant au levant et au midi des chemins, ci.... 76 »

4^o Un hectare quatre-vingt-dix sept ares cinquante

A reporter... 7 50 50 12.000

Report... 7 50 50 12.000

centiares de terres et vignes, à Chantermerle, compris au plan cadastral sous les numéros 388 et 389 de la section B, joignant au midi un chemin, au levant un chemin, ci..... 1 97 50

Total de la contenance du second lot: neuf hectares quarante-huitares, ci..... 9 48 »

Mise à prix: vingt-trois mille francs, ci..... 23.000

3° Ler.

1° Un moulin à vent, situé au Moulin-Tracas, maison, cour, bois, terres et vignes, d'une contenance de deux hectares onze ares soixante-dix centiares, le tout porté au plan cadastral sous les numéros 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230 et 231 de la section B, joignant au levant un chemin d'exploitation, au midi M^{me} veuve Bardillon, ci.... 2 11 70

2° Une cave, au Bourgneuf, comprise au plan cadastral sous le numéro 89 de la section B, pour une contenance de cinquante centiares, ci..... » 50

3° Vingt-un ares trente centiares de terre, au Vivier, compris au plan cadastral sous le numéro 196 de la section B, ci..... » 21 30

4° Dix-huit ares cinquante centiares de terre, au même lieu, joignant au levant et au midi des chemins, compris au plan cadastral sous le numéro 201 de la section B, ci.... » 18 50

5° Treize ares cinquante centiares de terre, au Moulin-Tracas, joignant au nord Joseph Moreau, au midi héritiers Souleau, compris au plan cadastral sous le numéro 316 de la section B, ci.... » 13 50

6° Sept ares vingt centiares de terre au même lieu, joignant au nord héritiers Decosse, au midi Priou, Jacques, compris au plan cadastral sous le n° 317 de la section B, ci..... » 7 20

7° Vingt-trois ares cinquante centiares de terre au même lieu, joignant au nord Priou, Jacques, au midi Chaumière, compris au plan cadastral sous le n° 319 de la section B, ci..... » 23 50

8° Dix-sept ares dix centiares de terres et vignes au même lieu, joignant au nord Priou, Jacques, au midi Chaumière, compris au plan cadastral sous les n° 321 et 322 de la section B, ci. » 17 40

9° La Friche à Jeannelon, bois, comprise au plan cadastral sous le n° 347 de la section B, pour une contenance de trente-trois ares, ci..... » 33 »

10° Quatre ares quarante centiares de bois à la Rosse, compris au plan cadastral sous le n°

A reporter... 3 46 30 35.000

Report... 3 46 30 35.000

349 de la section B, ci..... » 4 40

11° Sept ares soixante centiares de bois au même lieu, compris au plan cadastral sous le n° 351 de la section B, ci..... » 7 60

12° Cinquante-six ares cinquante-cinq centiares de vigne, à la Butte-de-la-Fosse, joignant au nord l'article ci-après, au levant M. Priou-Cailleau et autres, compris au plan cadastral sous les n° 333, 334 de la section A, ci..... » 56 »

13° Un moulin à vent au Moulin-de-la-Fosse, avec maison, cave, cour, terres et vignes, joignant au nord M. Godard, au midi l'article ci-dessus, le tout compris au plan cadastral sous les n° 338 bis, 339, 340, 341, 342 et 343 de la section A, pour une contenance de trente-six ares trente-cinq centiares, ci..... » 36 35

14° Quatre-vingt-dix ares de vigne, au Moulin-de-la-Fosse, joignant au nord un chemin, au levant le chemin du moulin, compris au plan cadastral sous les n° 344 p, 344 r, de la section A, ci. » 90 »

15° Trente et un ares trente-cinq centiares de vigne au même lieu, joignant au nord un sentier, au levant les demoiselles Aubineau, compris au plan cadastral sous le n° 346 p de la section A, ci..... » 31 35

16° Huit ares cinquante centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord un sentier, au levant les Institutrices de Grézillé, compris au plan cadastral sous les numéros 350 et 351 de la section A, ci..... » 8 60

17° Vingt-huit ares quarante centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord l'article 14 ci-dessus et au levant l'article 12 également sus-énoncé, compris au plan cadastral sous le numéro 353 de la section A, ci..... » 28 40

18° Huit ares cinquante centiares de vigne, au même lieu, compris au plan cadastral sous le numéro 401 de la section A, ci..... » 8 50

Total de la contenance du troisième lot: six hectares dix-huit ares cinq centiares, ci. 6 18 05

Mise à prix: quinze mille francs, ci..... 15.000

4° Ler.

Commune de Grézillé.

1° Quatorze ares cinquante centiares de terre aux Terres-d'Alligny, joignant au levant veuve Beritault, au midi un chemin, compris au plan cadastral sous le numéro 225 de la section A, ci..... » 14 50

2° Cinquante-cinq ares quatre-vingt-dix centiares de terre, au même lieu, joignant au nord un sentier,

A reporter... » 14 50 50.000

Report... » 14 50 50.000

gnant au nord un sentier, au levant un chemin, compris au plan cadastral sous le numéro 230 p de la section A, ci..... » 55 97

3° Dix-sept ares dix centiares de terre, au Clos-de-la-Bachelierie, compris au plan cadastral sous le numéro 1209 de la section A, ci..... » 17 10

4° Sept ares trente centiares de terre à la Bachelierie, compris au plan cadastral sous le numéro 1271 de la section A, ci... » 7 30

5° Trente et un ares de terre, Sous-le-Bois, joignant au midi un chemin, compris au plan cadastral sous le n° 405 de la section B, ci..... » 31 »

6° La Vieille-Raise, terre, d'une contenance de quarante-cinq ares quinze centiares, joignant au midi un chemin, au couchant Louis Renau, comprise au plan cadastral sous le n° 412 p, de la section B, ci..... » 45 15

7° Le Bois-Rogé, bois, d'une contenance de onze ares, joignant au nord un chemin, compris au plan cadastral sous le n° 216 de la section C, ci. » 11 »

8° La Mare et la Perruche, bois et vigne, d'une contenance totale de un hectare neuf ares, joignant au nord et au midi des chemins, compris au plan cadastral sous les n° 725, 726 et 727 de la section C, ci..... 1 9 »

9° La Quintonnerie, brande, d'une contenance de quatre-vingt-cinq ares cinquante centiares, joignant au levant M. Mauriceau, au midi un chemin, compris au plan cadastral sous le n° 774 de la section C, ci... » 85 50

10° Le Marais, terre, d'une contenance de cinq ares, joignant au levant l'article ci-après, au couchant un chemin, compris au plan cadastral sous le n° 26 de la section D, ci..... » 5 »

11° Le Marais, terre et jardin, d'une contenance totale de soixante-dix-sept ares vingt centiares, joignant au levant l'Aubance, dont moitié fait partie des présentes, au midi un fossé dépendant des présentes, compris au plan cadastral sous les n° 46 et 47 de la section D, ci..... » 77 20

12° L'Île, terre, en deux morceaux, d'une contenance totale de cinquante-neuf ares, joignant au levant héritiers Gueffier, au couchant l'article ci-dessus, compris au plan cadastral sous les n° 58 et 141, section D, ci..... » 59 »

13° L'Île, terre, en deux morceaux, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-quatre ares cinquante centiares, joignant au nord un chemin, au midi un sentier,

A reporter... » 5 17 72 50.000

Report... » 5 17 72 50.000

compris au plan cadastral sous les numéros 99 et 126 de la section D, ci. 1 84 50

14° Les Petits-Prés, pâture, d'une contenance de dix ares cinquante centiares, joignant au nord un chemin, au midi Louis Renou, compris au plan cadastral sous le n° 290, section D, ci..... » 10 50

15° Les Petits-Prés, terre, d'une contenance de soixante-deux ares cinquante centiares, joignant au levant Etienne Moreau, au midi le ruisseau de Gasté, dont moitié fait partie des présentes, compris au plan cadastral sous le n° 292 p de la section D, ci..... » 62 50

16° La Fontaine, verger, d'une contenance de dix-huit ares quatre-vingts centiares, joignant au nord un chemin, au midi héritiers Menuau, compris au plan cadastral sous le numéro 322 de la section D, ci..... » 18 80

II. — Commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

17° Quatre parcelles de bois, au Bois-de-Cumerais et au Petit-Bois, d'une contenance totale de vingt et un ares trente centiares, compris au plan cadastral sous les numéros 1171, 1174, 1176 et 1280 de la section A, ci..... » 21 30

Total de la contenance du 4^e lot: huit hectares quinze ares trente-deux centiares, ci..... 8 15 32

Mise à prix: vingt et un mille francs, ci..... 21.000

Total des mises à prix: soixante et onze mille francs, ci..... 71.000

S'adresser, pour tous renseignements:

1° A M^r V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12;

2° A M^r FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué sous-signé, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le six février mil huit cent quatre-vingt-cinq.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le février mil huit cent quatre-vingt-cinq, f^o , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M^r LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

UN TERRAIN

Propre à bâtir,

D'une contenance de 4,000 mètres environ,

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.

S'adresser à M^r LE BARON, notaire.

A VENDRE

Une bonne BOUCHERIE, située à Angers, dans l'un des meilleurs quartiers de la ville. — Bonne clientèle.

A VENDRE

Une MAISON, située à Angers, rue Plantagenet, rapportant quinze cents francs. Placement excellent. Prix fixe: vingt-six mille francs.

S'adresser à l'Indicateur de l'Ouest, 2, rue Saint-Etienne, Angers.

A VENDRE

Pommes de terre

Hollandaises, Chardon jaunes et Madeleine 1^{re} qualité.

S'adresser au bureau du journal.

ANGLETERRE

VINS Maison importante avec caves pittoresques et voyageurs, accepterait représentation d'une première maison de Saumur. Ecrite W. W. (stationers), 35, Throgmorton-Street, London. (101)

ON DEMANDE

à acheter de suite

UN CHIEN

Terrier et Rattier, ou autre race, bon de garde.

S'adresser au bureau du journal.

EUGÉNIE PONTNEUF, âgée de 21 ans, demande une place comme nourrice.

S'adresser à Pavigne, commune de Villebrier. (79)

ASSOCIATION

MARTISTES MUSIENS

ÉMISSION

de 2,000,000 de BILLETS d'une LOTERIE

Autorisée par Arrêté ministériel du 24 Mars 1884 au profit de la Caisse de secours et Pensions de retraite de l'Association.

400,000 FRANCS de LOTS

Déposés à la Banque de France et payables en espèces.

DEUX TIRAGES

1^{er} TIRAGE le 15 MARS 1885

1 Gros Lot de..... 50,000 f.

1 gros lot de..... 25,000 f.

2 gros lots de 10,000..... 20,000 f.

2 lots de 5,000..... 10,000 f.

10 lots de 1,000 fr..... 10,000 f.

30 lots de 500..... 15,000 f.

300 lots de 100..... 30,000 f.

246 lots formant..... 250,000 f.

Les Billes qui gagneront à ce 1^{er} tirage concourront également au 2^e tirage.

SECOND ET DERNIER TIRAGE

1 Gros Lot de..... 100,000 f.

et 246 autres lots formant... 250,000 f.

Au total 493 Lots formant le Cinquième de Capital émis, soit 200,000 francs.

On souscrit en envoyant espèces, chèques ou mandats-poste à M. Ernest DÉTÉ, Secrétaire-Général du Comité de la Loterie, 26, Rue Grange-Batelière, Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

LIQUEUR MARTIALE DETNA le meilleur de tous les reconstituants connus, goût exquis, friandise pour les enfants. Succès garanti dans toutes les maladies qui ont pour cause l'appauvrissement du sang: Anémie, pertes blanches, perte d'appétit, irrégularité des règles, sang décoloré, peu ou trop abondant, douleurs névralgiques, crampes d'estomac, stérilité, enfant débile, vieillard affaibli, soutient les forces dans toutes les maladies chroniques, spécifique sûr pour la formation des jeunes filles. Paris, rue Casaroli, 10, chez tous les pharmaciens, 5 francs.

Certifié par l'imprimeur sous-signé.